

AD NORMANDIE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 13 octobre 2023

Exercice 2023 – Décision Modificative

Réuni le vendredi 13 octobre 2023, au siège du Conseil Régional et en visioconférence, sous la Présidence de M. Hervé MORIN, Président de l'AD Normandie,

Véronique BEREGOVOY,
Augustin BŒUF,
Mathieu BRASSE,
Virginie CAROLO, excusée, donne son pouvoir à C NOUVELOT,
Catherine COUSIN, excusée,
Christophe DORE, excusé,
Pierre ESTORGES, excusé, donne son pouvoir à L MARTING,
Christophe GAUDILLOT, excusé, donne son pouvoir à A BŒUF,
Sophie GAUGAIN,
Jonas HADDAD, excusé,
Timothée HOUSSIN, excusé,
Lynda LAHALLE, excusée,
Pierre-Jean LEDUC, excusé, donne son pouvoir à H MORIN,
Jean-Louis LOUVEL, excusé, donne son pouvoir à V TELLIER,
Laurent MARTING,
Alexandre MARTINI,
Catherine MEUNIER,
Hervé MORIN,
Oumou NIANG-FOUQUET, excusée,
Cédric NOUVELOT,
Audrey REGNIER, excusée, donne son pouvoir à S GAUGAIN
Gilles SERGENT, excusé,
Valérie TELLIER,
Rodolphe THOMAS, excusé,
Gilles TREUIL, excusé,
Sylvie VAN DEN DRIESSCHE, excusée, pouvoir à C MEUNIER

Légalement convoqués le vendredi 29 septembre 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AD NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de l'AD Normandie,
Après avoir vérifié que les conditions du quorum étaient remplies,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité des présents et représentés :

- D'adopter la Décision Modificative 2023 de l'AD Normandie sur le budget principal pour un montant de 206 730,85 €, selon la répartition par chapitre indiquée ci-dessous ;
- Dépenses d'investissement :
 - Chapitre 13 Annulation titres sur exercice antérieur 110 500,00 €
 - Chapitre 204 Subventions d'équipement versées - 110 500,00 €
- Recettes de fonctionnement :
 - Chapitre 77 Produits exceptionnels (Annulation de titres) 206 730,85 €
- Dépenses de fonctionnement :
 - Chapitre 65 Autres charges de gestion courante - 1 204 769,15 €
 - Chapitre 67 Charges exceptionnelles (Annulation de mandats) 1 411 500,00 €
 - 206 730,85 €
- D'adopter la Décision Modificative 2023 de l'AD Normandie sur le budget annexe CSIRT pour un montant de 678 200 €, selon la répartition par chapitre indiquée ci-dessous ;
- Recettes de fonctionnement :
 - Chapitre 74 Subventions 1 000 000,00 €
 - Chapitre 75 Autres produits de gestion courante - 321 800,00 €
 - 678 200,00 €**
- Dépenses de fonctionnement :
 - Chapitre 61 Charges externes 200 000,00 €
 - Chapitre 62 Autres Charges externes 271 469,15 €
 - Chapitre 67 Charges exceptionnelles 206 730,85 €
 - 678 200,00 €**
- D'adopter la Décision Modificative 2023 de l'AD Normandie sur le budget annexe FFWD pour un montant de 2 000 €, selon la répartition par chapitre indiquée ci-dessous ;
- Recettes de fonctionnement :
 - Chapitre 75 Autres produits de gestion courante 2 000,00 €
- Dépenses de fonctionnement :
 - Chapitre 62 Autres charges extérieures - 1 000,00 €
 - Chapitre 67 Charges exceptionnelles 3 000,00 €
 - 2 000,00 €**
- De m'autoriser à émettre les titres et les mandats correspondants ;
- De m'autoriser à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions;

Le Président

Hervé MORIN

Acte rendu exécutoire le 17 octobre 2023 après transmission en Préfecture le 17 octobre 2023 et publication le 17 octobre 2023.
Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen.
Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : www.telerecours.fr